

FAM « La Monta » – Foyer d'Accueil Médicalisé (AFIPH)

FAM - Foyer d'accueil médicalisé

👤 Qui est concerné ?

Enfants

Nécessité de Notification MDPH

Structure spécialisée dans l'accueil d'un certain public :

Personnes en situation de handicap

▣ Domaines d'activités principaux

Soins psychiatriques et de réhabilitation

Logement, hébergement

📞 Coordonnées

6 Place Pompée 38120 Saint-Egrève

fam.fdv.lamonta@afiph.org

04 76 58 10 68

[https://www.afiph.org/etablissements-
et-services](https://www.afiph.org/etablissements-et-services)

📍 Zones géographiques d'exercice

Voir la liste des intercommunalités concernées

Présentation

Un Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) propose un hébergement permanent à des personnes en situation de handicap nécessitant une assistance pour la plupart des actes essentiels de la vie courante. Le FAM propose des soins, une surveillance médicale, un suivi paramédical ainsi qu'un soutien et une stimulation constante. L'intégration en foyer d'accueil médicalisé ne peut être réalisée que suite à une notification de la Maison de l'Autonomie (MDA), après examen par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

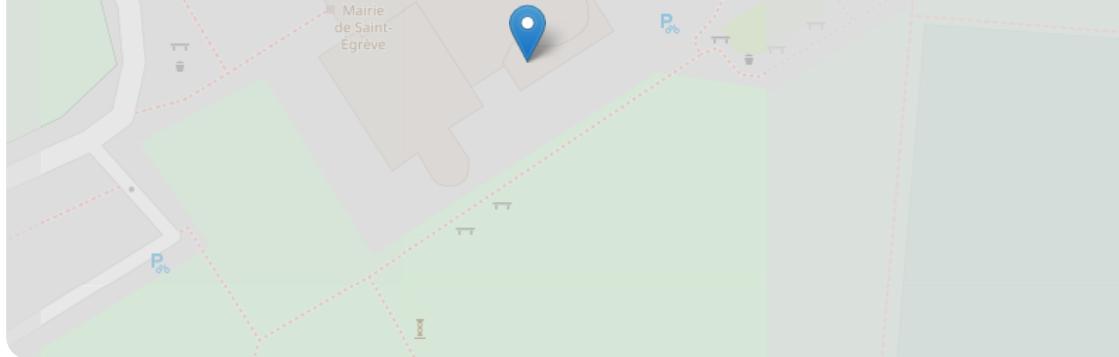
Objectifs & Missions

En général, les FAM ont vocation à prendre en charge les résidents à temps complet sur toute l'année. Ils peuvent toutefois pratiquer soit l'accueil de jour permanent, soit l'accueil temporaire (pour un nombre de places limitées). Des activités ludiques, éducatives et d'insertion sociales sont par ailleurs proposées aux résidents. L'accueil dans un EAM comprend également les soins médicaux, paramédicaux et les aides à la vie courante.

Public concerné : Pour les adultes lourdement handicapés, au plan intellectuel mais aussi, et souvent, sur le plan physique
Dispose d'une unité autisme

Organisme gestionnaire : A.F.I.P.H – ASSOCIATION FAMILIALE DE L'ISERE POUR PERSONNES HANDICAPEES, qui gère près de 40 établissements et services sur le département de l'Isère.





 Leaflet | © OpenStreetMap

[Signaler une erreur >](#)